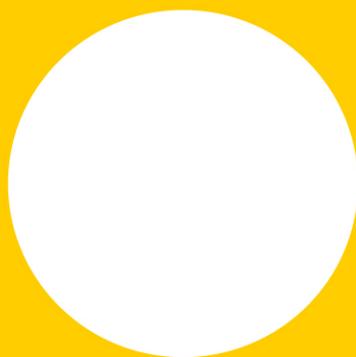


**RAPPORT
ANNUEL
BPIFRANCE
RÉGIONS
2021**







SOMMAIRE

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	5
2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE	6
3. CHIFFRES CLÉS	7
4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	8
4.1. L'activité 2021	8
4.2. Les faits marquants de l'année 2021	11
4.3. Les perspectives 2022	12
4.4. Le contrôle et la gestion des risques	13
4.5. Les résultats de Bpifrance Régions	21
4.6. Autres informations	22
5. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	23
5.1. Gouvernance	23
5.2. Mandats exercés par les mandataires sociaux en 2021	24
5.3. Rémunérations des mandataires sociaux	25
5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	26
6. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022	28
7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	29
8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE	30
8.1. Comptes sociaux	30
8.2. Annexe comptable	34
9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	52
9.1. Rapport sur les comptes annuels	52
9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés	57







1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Au sein de Bpifrance Régions, les Régions et Bpifrance se mobilisent ensemble pour assurer aux entreprises un accès simple et rapide aux financements dont elles ont besoin et contribuer ainsi au développement économique des territoires.

Par le biais de la garantie, nous permettons le financement des projets ou des phases de vie les plus risquées des entreprises. Nous nous engageons ensemble à assurer la performance de ces outils au bénéfice des entreprises.

Après une année 2020, fortement marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'année 2021 est résolument celle de la reprise de l'économie. Le déploiement massif, dès le début de la crise, de mesures de soutien économique par les pouvoirs publics, a conduit à un moindre recours aux dispositifs "classiques" de garantie et par conséquent à une forte contraction de la garantie régionale. Les prorogations successives du Prêt Garantie par l'Etat (PGE) et des Prêts Rebond, massivement dotés par les Régions n'ont pas encore permis de retrouver le niveau d'activité d'avant-crise de 2019.

Toutefois, au 31 décembre 2021, le montant des concours garantis enregistre une croissance de 5% par rapport à 2020, pour atteindre 1 062 M€. A 304 M€, le montant de risques couverts affiche également une hausse de 9%.

Dans ce contexte économique plus favorable, la transmission d'entreprises demeure la finalité la plus mobilisée au titre des fonds régionaux de garantie. Elle affiche, en effet, une belle progression de plus de 32% pour atteindre une part de 48% du montant total des interventions (contre 38% en 2020). La finalité « création » reste également très sollicitée avec plus de 34 % des interventions, en lien avec la forte dynamique des créations d'entreprises en France amplifiée par le Plan de Relance. On note par ailleurs, dans le contexte évoqué ci-dessus, un recul très significatif de la garantie des projets de trésorerie (-82%) par rapport à 2020, soit une part de 1,7% des interventions. La finalité développement connaît également une baisse pour ne représenter en 2021 que 14% des interventions.

La répartition géographique de l'activité des fonds en 2021 illustre les situations contrastées provoquées notamment par les impacts des prorogations des mesures de l'Etat : si les fonds de plusieurs Régions ont connu une baisse des montants d'intervention (Grand-Est, Ile-de-France, Occitanie, Auvergne – Rhône-Alpes...), sur certains territoires, notamment du fait de la mise en place de fonds FEDER permettant à une garantie gratuite les fonds régionaux de garantie ont été fortement mobilisés (Hauts de France, Sud PACA, Bourgogne – Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine...).

Même si la part du FRG Ile-de-France demeure prédominante (45%) dans la production globale de Bpifrance Régions, elle connaît un net recul par rapport à 2020 (-6%).

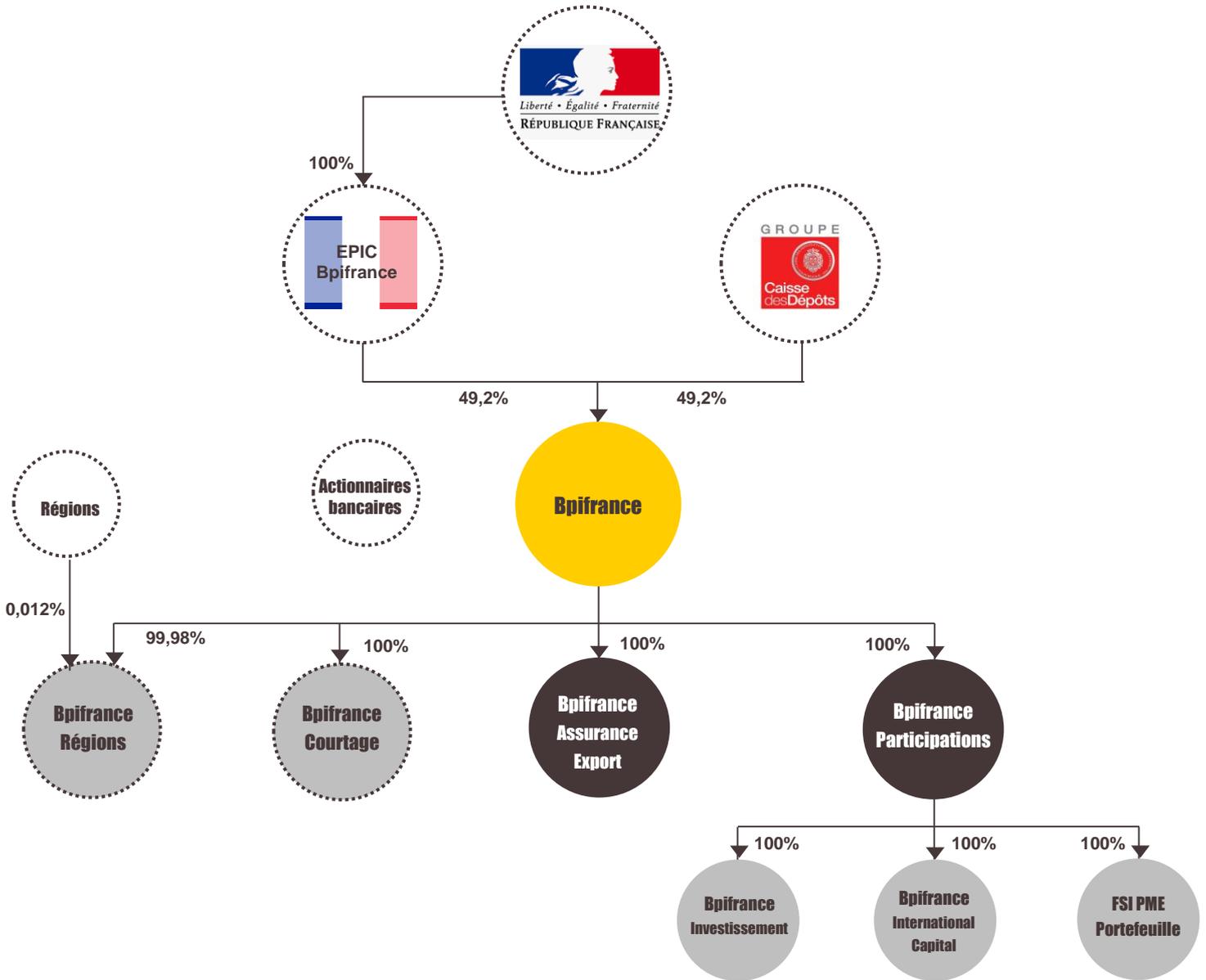
Dans une perspective de sortie de crise sanitaire, les ambitions pour 2022 restent dynamiques avec une croissance cible de l'activité des fonds régionaux de garantie de 380 M€, sous l'effet de la poursuite du déploiement du plan de relance, qui devrait susciter un fort besoin de garantie bancaire.

Marie ADELIN-PEIX
Présidente du Conseil d'Administration





2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2021



* 0,012% du capital étant détenu par des collectivités territoriales et des administrateurs personnes physiques



3. CHIFFRES CLÉS

(en M€)

ACTIVITÉ	2020	2021	Evolution en %
Montant des concours garantis	1 017	1 062	4,48%
Création	357	378	6,04%
Transmission	386	511	32,24%
Développement	176	156	-11,68%
Renforcement de la trésorerie	98	18	-81,79%
Répartition par type d'interventions garanties	1 017	1 062	4,48%
Crédits bancaires	1 017	1 062	4,48%
Fonds propres	0	0	-
Court terme	0	0	-
Nombre de concours garantis	2 720	2 455	-9,74%
Montant net des risques couverts	279	304	9,15%
Encours total de risque au 31 décembre	1 017	1 049	3,11%

(En K€)

COMPTES SOCIAUX	2020	2021
Actifs gérés en placements financiers	682 810	687 955
Total bilan	732 177	738 780
Fonds de garantie	560 666	564 527
Produit net bancaire	6 688	6 219
Résultat brut d'exploitation	4 324	4 075
Bénéfice net	3 089	2 970
Capitaux propres	32 746	35 716



4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4.1. L'activité 2021

4.1.1. Les Fonds Régionaux de Garantie (FRG)

Au 31 décembre 2021, depuis sa création, Bpifrance Régions s'est vu confier par conventions, au titre des Fonds Régionaux de Garantie (FRG), 546,5 millions € de dotations régionales (yc les contributions au fonds d'assurance) qui ont permis de garantir plus de 13,9 milliards € de crédits aux TPE et PME.

Dans un contexte de relance de l'économie, le niveau global de l'activité des fonds régionaux de garantie connaît en 2021 une légère croissance par rapport à 2020, avec un montant net de risque couvert de 304 M€ (contre 279 M€ l'année précédente), soit une hausse de 5%. Au 31 décembre 2021, l'encours total de risque atteint 1 049 M€ (vs 1 017 M€ en 2020), enregistrant une croissance de 3%.

• Situation des fonds de garantie

En 2021, le montant des concours garantis par les FRG s'élève à 1 062 M€ contre 1 017 M€ en 2020, soit une hausse de 5%. Cette activité toujours en deçà du niveau de 2019 s'explique par la poursuite des mesures prises par les pouvoirs publics pour répondre à la crise sanitaire, avec notamment la mise en place du Prêt Garanti par l'Etat et des Prêts Rebond dotés par les Régions. Le nombre de concours garantis baisse de 10% avec un volume de 2 455 projets accompagnés (contre 2 720 en 2020) traduisant une augmentation du montant moyen garanti.

(en M€)	2020	%	2021	%
Création	357	35,1%	378	35,6%
Transmission	386	38,0%	511	48,1%
Développement	176	17,3%	156	14,6%
Trésorerie	98	9,6%	18	1,7%
Total	1 017	100,00%	1 062	100,00%

Répartition de l'activité 2021 des Fonds Régionaux de Garantie par finalité



Avec 511 M€ de montant d'interventions, la transmission d'entreprises demeure en 2021 la finalité la plus mobilisée dans l'activité des Fonds Régionaux de Garantie, puisqu'elle représente près de la moitié du montant total des interventions (48,1%).

La création demeure également très soutenue avec 35,6% des interventions, représentant un volume de 378 M€, soit à un niveau stable par rapport à 2020. Cette tendance est en mettre en regard d'une forte dynamique des créations d'entreprises en France amplifiée par le Plan de Relance. Malgré une conjoncture plus favorable que 2020, les projets de développement continuent de reculer, représentant ainsi à 156 M€ moins de 15% des interventions.



Corrélativement, le maintien de dispositifs spécifiques tels que le PGE, a entraîné une baisse significative du recours à la garantie des projets de renforcement de trésorerie (-82%) qui passe de près de 100 M€ à 18 M€ du montant total des interventions.

● Répartition des concours garantis par secteur d'activité

	2020		2021	
	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	17,34	20,14	23,5	21,24
Construction	8,97	6,49	8,46	7,51
Commerce de gros et de détail - Transports	22,78	23,8	24,76	25,02
Services aux entreprises	16,7	19,27	11,84	13,58
Services à la personne et autres secteurs	21,27	23,68	18,53	19,91
Tourisme	12,94	6,63	12,91	12,75

Répartition de l'activité 2021 des Fonds Régionaux de Garantie par secteur d'activité



La répartition des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux demeure globalement homogène. L'année 2021 a vu un soutien majoritaire aux entreprises du secteur du commerce et des transports (près de 25%). Le secteur de l'industrie marque une hausse de 6% pour représenter 23,5% des interventions.

A 11,8% et 18,5%, on observe respectivement un recul des secteurs des services aux entreprises (-5%) et aux personnes (-3%) par rapport à 2020. Le soutien au secteur du tourisme est quant à lui stable (12,9%).



• L'activité des Fonds Régionaux de Garantie en 2021 (en €)

Fonds de Garantie	2020				2021			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti
Région Auvergne-Rhône-Alpes	177	186	44 948 481	15 261 348	158	173	40 645 737	14 224 708
Région Bourgogne-Franche-Comté	42	57	19 836 682	4 737 332	64	95	34 295 666	7 483 717
Région Bretagne	42	66	23 776 311	5 899 494	51	73	31 711 009	8 123 849
Région Centre Val de Loire	20	28	11 847 645	3 273 176	21	25	11 710 000	3 132 800
Région Corse	-	-	-	-	-	-	-	-
Région Grand-Est	48	53	48 154 157	7 396 587	50	56	19 496 470	6 102 321
Région Hauts-de-France	162	212	108 452 060	28 851 839	198	291	144 234 704	46 050 672
Région Ile-de-France	1 434	1 593	540 439 404	142 220 841	936	1 089	479 614 193	121 122 653
Région Normandie	92	118	44 006 668	17 226 168	77	108	45 149 423	17 745 236
Région Nouvelle-Aquitaine	74	99	55 753 090	12 768 192	167	205	126 311 867	24 470 558
Région Occitanie	78	92	50 140 975	11 339 527	74	90	44 990 316	10 980 226
Région Sud PACA	111	133	29 388 017	20 473 612	139	160	48 319 396	34 228 308
Région Pays de la Loire	69	83	39 923 832	9 350 074	75	90	35 692 290	10 644 077
Total	2 349	2 720	1 016 667 322	278 798 189	2 010	2 455	1 062 171 071	304 309 125

(1) Hors FEDER lorsque la garantie FEDER n'est pas octroyée seule

La répartition géographique de l'activité des fonds en 2021 illustre les situations contrastées. Si certains fonds ont connu une baisse de leurs montants d'intervention (Grand-Est, Ile-de-France, Occitanie, Auvergne – Rhône-Alpes), pour d'autres territoires, en revanche les fonds régionaux de garantie ont été fortement mobilisés sur l'année : Nouvelle-Aquitaine (+126%), Bourgogne – Franche-Comté (+73%), Bretagne (+33%), Hauts-de-France (+33%) et Sud PACA (+64%).

A noter que 2 Régions (Hauts-de-France et Sud PACA) ont enregistré de belles performances notamment au titre de leur fonds régional de garantie FEDER.

Il convient de souligner à cet égard que les Régions ont continué en 2021 leur exceptionnelle mobilisation pour poursuivre du déploiement de Prêts Rebond, dont les dotations régionales (y compris FEDER) ont permis d'accompagner 4 000 entreprises à hauteur de 310 M€ sur l'année. Ce dispositif a donc joué pour les TPE-PME un rôle complémentaire de celui des outils contracycliques classiques que constituent les fonds régionaux de garantie.

Même si son poids diminue, le FRG Ile-de-France reste le fonds le plus important du portefeuille représentant à lui seul 45% de la production globale.



4.1.2. Les Fonds Régionaux d'Innovation (FRI)

Fonds de Garantie	2020			2021		
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers	Montant des accords (K€)	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers	Montant des accords (K€)
Région Auvergne-Rhône-Alpes	48	59	6 884	48	56	7 867
Région Bourgogne-Franche-Comté	111	130	8 696	85	104	11 201
Région Bretagne	41	42	2 926	29	29	1 643
Région Centre Val de Loire	10	12	2 344	8	8	1 224
Région Corse	4	4	397	-	-	-
Région DROM	12	12	1 149	10	11	404
Région Grand-Est	70	80	10 827	20	30	4 201
Région Hauts-de-France	137	195	11 618	136	185	15 656
Région Ile-de-France	404	481	31 433	383	419	31 459
Région Normandie	46	47	4 888	27	29	2 418
Région Nouvelle-Aquitaine	7	7	1 282	3	4	309
Région Occitanie	36	39	5 388	11	13	2 177
Région Sud PACA	41	45	6 728	40	42	6 281
Région Pays de la Loire	186	193	3 876	195	202	3 932
Total	1 153	1 346	98 436	995	1 132	88 772

4.2. Les faits marquants de l'année 2021

• Croissance de l'activité des Fonds Régionaux de Garantie

Après une année 2020, marquée par les impacts économiques de la crise « COVID 19 » et par conséquent par une baisse globale de l'activité des fonds régionaux de garantie, l'année 2021 affiche une croissance, reflet de la reprise de l'activité.

Même si le nombre de concours connaît un recul (-10%) par rapport à l'année dernière, soit 2 455 concours correspondant à 2 010 entreprises, le montant des concours garantis progresse, quant à lui, de 5% pour atteindre 1 062 M€.

• Performances des Fonds Régionaux de Garantie FEDER Sud PACA, Hauts-de-France et Normandie

Un Fonds Régional de Garantie FEDER a été mis en place dans les Régions Sud PACA (en 2018) et en Hauts-de-France et Normandie (en 2020). Ce dispositif permet de garantir gratuitement en perte finale jusqu'à 70% des financements bancaires à moyen-terme accordés aux TPE/PME et sur tous les programmes éligibles à la garantie de Bpifrance entrant dans les finalités création, transmission, développement et renforcement de la trésorerie.



Cette garantie gratuite mobilise conjointement les ressources en provenance du FEDER et celles de la Région.

En 2021, ces fonds régionaux de garantie FEDER ont enregistré de belles performances en montants d'intervention : +73% pour le fonds FEDER Sud PACA, +300% pour le fonds Hauts-de-France et +38% pour le fonds Normandie.

- **Déploiement du fonds régional de garantie Pays de la Loire**

Par convention en date du 2 juin 2021, un fonds régional de garantie FEDER a été lancé en Région Pays de la Loire.

Conformément aux priorités du SRDEII de la Région, ce fonds de garantie a vocation à renforcer l'accès au financement en prêts à moyen & long terme des PME en améliorant la couverture du risque des banques, avec une priorité notamment sur des opérations de renforcement de la trésorerie et de transmission d'entreprises.

- **Renouvellement du Conseil d'Administration et de la Direction Générale**

Les élections régionales de fin juin 2021 et l'arrivée à terme du mandat des membres du Conseil d'Administration a conduit l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en 2021 à renouveler le mandat des administrateurs et des censeurs de Bpifrance Régions. Ainsi les 5 Régions qui siègent en tant qu'administrateur ont désigné leur représentant permanent :

- Région Bretagne : Mme Laurence FORTIN
- Région Hauts-de-France : M. Philippe BEAUCHAMPS
- Région Ile-de-France : M. Thomas GOURLAN
- Région Grand Est : M. Boris RAVIGNON
- Région Occitanie : M. Jalil BENABDILLAH

L'Assemblée Générale a également renouvelé le mandat des 2 Régions censeurs : Auvergne – Rhône-Alpes et Pays de la Loire. A ce jour, seule la Région Pays de la Loire a désigné un représentant en la personne de M. Eric GRELIER.

4.3. Les perspectives 2022

L'activité prévisionnelle des Fonds Régionaux de Garantie (y compris FEDER) est fixée à 380 millions € pour 2022, en hausse de 25% par rapport aux réalisations de l'année 2021 (304 millions €).

Selon l'usage, un point sera effectué avec chaque Région, afin d'établir un bilan des actions engagées et d'identifier les priorités futures.





4.4. Le contrôle et la gestion des risques

Bpifrance Régions bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, Bpifrance, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

L'ACPR a notifié à Bpifrance Régions le 16 février 2016 ses accords pour le nouvel agrément de Société de Financement. La BCE a entériné cette décision le 25 mai 2016 et a retiré l'agrément d'Etablissement de crédit de Bpifrance Régions à compter de la date de notification de sa décision. De ce fait, en tant que société de financement, Bpifrance Régions est soumise à l'ensemble des dispositions du Code Monétaire et Financier ainsi qu'à l'arrêté du 11 septembre 2015, relatif au régime prudentiel des sociétés de financement.

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique sur une base consolidée au groupe Bpifrance, et en particulier à Bpifrance depuis le 4 novembre 2014. Ainsi, depuis cette date, Bpifrance est directement supervisé par la BCE, en coordination avec l'ACPR, laquelle conserve son rôle souverain pour la délivrance des agréments réglementaires et la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, Bpifrance Régions dispose, de la part du régulateur, d'exemptions (sur base sociale) sur les exigences en fonds propres, le levier, les grands risques (Article 7 du CRR) et la liquidité (LCR, NSFR), à l'exception du coefficient de liquidité calculé et déclaré à l'ACPR conformément à la réglementation française. En effet, conformément à l'article 7 (1) du règlement européen (UE) n°575/2013, Bpifrance apporte à sa filiale Bpifrance Régions son soutien assurant sa solvabilité et sa liquidité globale. Bpifrance Régions est par ailleurs intégré globalement dans le périmètre de consolidation comptable et prudentiel de Bpifrance.

● L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de crédit, de marché, opérationnels, financiers ou de conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance s'appuie notamment sur trois Directions :

- La **Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP)**, en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent de deuxième niveau.

Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de réglementation bancaire et financière. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT), de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude.

Directement rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, le directeur de la DCCP rend compte tous les trimestres au conseil d'administration via notamment le Comité des risques de Bpifrance (Comité spécialisé du Conseil d'administration).

Participant au comité interne de gestion des risques, la DCCP rend compte également à la Direction générale de Bpifrance en animant en outre le comité de contrôle interne groupe dédié aux échanges en matière de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et conformité.

- Depuis janvier 2016, la fonction Gestion des Risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 susnommé, est placée sous la responsabilité de la **Direction des Risques (DR)**, et dont l'organisation repose sur :
 - une surveillance des risques au niveau consolidé de tous les risques significatifs auxquels la filiale Bpifrance Régions doit faire face à savoir :





- Le risque de crédit et de contrepartie : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance Financement peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).
 - Le risque opérationnel : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.
 - Les risques de bilan - ou risques ALM¹ (risques financiers) : ils comprennent les risques de taux, les risques de liquidité et les risques de change.
- une coordination de tous les dispositifs qui interviennent dans la mesure des risques ;
 - un Comité de Gestion des Risques (CGR), qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du Groupe Bpifrance et de ses filiales.

Le CGR est composé des Dirigeants Effectifs de Bpifrance, des directions contribuant à la mesure, la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi que de fonctions indépendantes des unités opérationnelles. Il peut, si nécessaire, associer à ses travaux toute autre fonction de Bpifrance ou toute compétence externe. Il est présidé par le Directeur général de Bpifrance ou, en son absence, par l'un des Dirigeants Effectifs. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient. Il exerce

une surveillance sur l'ensemble des risques du Groupe Bpifrance, qu'ils soient portés par Bpifrance ou ses filiales directes ou de second rang. Celles agréées en qualité d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille font l'objet d'un suivi spécifique. Les filiales ou les participations n'ayant pas le statut d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille entrent dans le champ du CRG lorsqu'elles peuvent exposer Bpifrance ou des sociétés du Groupe à des risques significatifs. Ces derniers font alors l'objet d'un suivi de leur évolution et d'un examen des dispositifs de maîtrise mis en œuvre par ces sociétés ou le Groupe.

- Le contrôle périodique, tel que prévu à l'Article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014, est assuré par **l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance** (IGA), qui couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.

S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA est la troisième ligne de défense, en charge de l'évaluation des risques et du contrôle du dispositif de contrôle interne de premier niveau (exercé par les activités opérationnelles) et de second niveau (assuré par la DCCP et la Direction des Risques). Au travers de ses missions, inscrites dans les plans annuels d'audit, elle propose la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule et dont elle assure le suivi.

L'IGA est également un interlocuteur privilégié des contrôleurs et superviseurs externes, et assure le suivi des plans d'action afférents aux recommandations émises par ces derniers.

Sans participer à la gestion du dispositif de contrôle interne, elle en suit le déploiement et participe à la maîtrise des risques au travers des missions d'audit conduites.

L'IGA coordonne également toutes les missions réalisées par les Corps de contrôle externe.

- Le **conseil d'administration** de Bpifrance Financement exerce sa surveillance du dispositif de contrôle interne notamment à travers les instances de gouvernance suivantes : d'une part le **comité d'audit**, en charge de revoir les comptes de Bpifrance Financement et, d'autre part, le **comité des risques** qui veille à la surveillance et la maîtrise de l'ensemble des risques auxquels l'établissement peut être exposé.

Le Contrôle Permanent

Le **contrôle permanent de premier niveau** désigne l'ensemble des contrôles opérationnels réalisés par l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance. Le contrôle permanent de premier niveau constitue le socle indispensable et

¹ Suivis par la Direction financière





essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement continu des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin et autant que nécessaire, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP qui vient en appui des métiers dans la définition de ces contrôles essentiels.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement de l'ensemble des opérations et le cas échéant des règlements des fonds de l'ensemble des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance.

Ces contrôles sont définis dans les processus opérationnels comme des points obligatoires dans le cadre normal des opérations.

Le contrôle permanent de deuxième niveau est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la DCCP.

Ainsi, la DCCP réalise des contrôles de second niveau (a posteriori) qui couvrent l'ensemble des processus métiers clefs de Bpifrance afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables (sur la base d'échantillons d'opérations) ;

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par la DCCP sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance, définit, selon une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est établi en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance en comité de contrôle interne groupe et par le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.

Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

La DCCP est en charge de la fonction conformité

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de partage d'informations ; elle délivre en outre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie.

Elle pilote le dispositif en matière de LCB-FT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos. A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

La DCCP pilote également la réalisation et la mise à jour par les métiers des cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités du groupe Bpifrance ; elle est, en outre, en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

Il convient également de noter que le Data Protection Officer (DPO), qui pilote la mise en conformité au RGPD, fait partie de la DCCP.





Enfin, elle est l'interlocuteur privilégié de l'AMF ainsi que des autres régulateurs dès lors qu'il s'agit de (i) lutte contre la corruption, (ii) lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, (iii) risques opérationnels et (iv) protection des données à caractère personnel.

Le Contrôle Périodique

L'Inspection Générale – Audit (IGA) est en charge du contrôle périodique pour l'ensemble du Groupe Bpifrance.

L'ensemble de l'équipe, composée au 31/12/2021 de l'Inspectrice générale (Directrice de l'IGA), de son adjoint, d'une assistante, et de 18 auditeurs et chefs de mission, est localisée au Siège à Maisons-Alfort. En fonction des sujets de mission, l'équipe organise ses déplacements dans les Directions régionales et autres locaux parisiens.

L'Inspectrice Générale reporte à Nicolas DUFOURCQ, Directeur Général de Bpifrance.

Le fonctionnement de l'IGA s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée par le conseil d'administration de Bpifrance du 19 mars 2021. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). Elle est toujours en application sans modification en 2021.

La Charte est complétée par un manuel des procédures opérationnelles d'audit, couvrant la méthodologie détaillée des missions et du suivi des recommandations ; ce manuel est en cours de mise à jour.

Le portefeuille de recommandations est géré grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audits, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des reportings qualifiés. Ce suivi, réalisé au fil de l'eau par l'ensemble de l'équipe d'audit, permet de maîtriser le volume du portefeuille.

L'IGA est également en charge du suivi des recommandations émises par les corps de contrôle externes, sur la base du même outil dédié.

L'année 2021 a été marquée par la nomination d'un Inspecteur Général adjoint, en poste depuis le 15/03/2021, en remplacement de la Directrice de l'Audit interne, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le renforcement de l'équipe d'audit se poursuit :

- La croissance des effectifs opérationnels s'est poursuivie en 2021, pour atteindre 18 auditeurs et chefs de mission au 31/12/2021 complétés par 2 stagiaires et alternants recrutés pour améliorer notamment le recours aux outils automatisés ; au total, l'effectif de l'IGA au 31/12/2021 est de 21 personnes (pour 22 personnes en ETP moyen sur l'année) ;
- La cible de 23 ETP, exprimée en 2020, a été atteinte au cours de l'année, mais plusieurs auditeurs ont bénéficié d'évolutions internes vers d'autres métiers Groupe, signe de la montée en compétence de l'IGA ;
- En parallèle, une évolution de l'organisation a été actée et sera effective au 01/01/2022, avec la création du grade de superviseurs pour un objectif de 2 ETP d'ores et déjà pourvus (un recrutement externe et une évolution interne) ;
- Au total, le budget 2022 en termes d'ETP moyen pour l'IGA est de 25, soit une augmentation de 80% en 6 ans ; cette tendance à la hausse devrait se poursuivre sur les prochaines années ;
- Par ailleurs, des efforts particulièrement importants ont été dédiés au remplacement de l'outil de suivi des recommandations, pour aller vers une solution plus flexible en matière de suivi et de reporting. Cet outil, qui est déjà utilisé par la Direction de l'Audit de la Caisse des Dépôts, sera déployé en février 2022.
- Enfin, la méthodologie d'audit a également été renforcée via la refonte du corps procédural, du format des rapports d'audit et des dossiers de travail ; la certification de la Direction au regard des normes internationales d'audit est en cours, suite à une mission d'évaluation menée par l'IFACI en décembre 2021.

En 2021 et dans le cadre du plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé 15 missions d'audit portant directement ou indirectement sur le périmètre de Bpifrance Régions, avec pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise en place pour y faire face.

Les missions réalisées ont porté sur :

- 1) Dispositif anti-corruption
- 2) Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité (PUPA/PSI)





- 3) Suivi du risque de crédit et de contrepartie
- 4) Abus de marché
- 5) Contentieux
- 6) Sites web Bpifrance/communautés (échanges d'infos)
- 7) Dispositif de Prêts (PGF Bpifrance, Rebond, Atout, PSG)
- 8) Plateformes Bpifrance (flux avec l'externe)
- 9) Qualité des reportings financiers
- 10) Interventions comptables manuelles
- 11) Salle des marchés
- 12) Cybersécurité / Gestion des habilitations et revue des droits admin
- 13) LCB-FT
- 14) ESG / banque du climat
- 15) Fonds de cohésion social

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, de Bpifrance est soumis chaque année au Comité des risques et au Conseil d'administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'ACPR comme l'exige la réglementation.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) fait l'objet depuis 2019 d'un rapport dédié au sujet, rapport également validé par le Conseil d'administration et transmis à l'ACPR.

En 2021, la DCCP a continué d'œuvrer au renforcement du dispositif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, notamment à la suite du contrôle ACPR de 2018. Ainsi, l'ensemble des points qui avaient été identifiés par l'ACPR ont fait l'objet de remédiation qui a été finalisée en 2021 (mise en demeure clôturée par l'ACPR en juillet 2021). Ces actions se sont également traduites par une amélioration des fonctionnalités des outils de monitoring.

En matière de conformité, la DCCP a poursuivi l'accompagnement du lancement et/ou du déploiement de plusieurs plateformes digitales permettant notamment la distribution de prêts, ou encore offrant la possibilité aux clients entreprises de disposer d'un espace client personnalisé. A ce titre, la DCCP intervient sur des sujets relatifs à la lutte contre la fraude, au traitement des données à caractère personnel, et à l'identification à distance dans le cadre du KYC.

Parmi les autres chantiers structurants en cours, il peut être souligné que la DCCP a :

- (i) contribué au chantier (en cours de déploiement) de mise en conformité du Groupe Bpifrance aux exigences issues des réglementations existantes en matière de finance durable (notamment avec l'entrée en vigueur de l'Article 29 de la loi Energie et Climat² et de certaines dispositions des règlements européens « Disclosure ³ » et « Taxonomie⁴ ») ;
- (ii) travaillé à la poursuite des travaux relatifs à l'encadrement des prestations externalisées conformément aux exigences réglementaires et notamment les guidelines de l'EBA ;
- (iii) travaillé à la refonte du dispositif permettant d'encadrer le processus de création, de lancement et de modification des « offres », afin de répondre pleinement aux exigences réglementaires ;

² Loi Energie-Climat (LEC) n°2019-1147 du 8 novembre 2019

³ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

⁴ RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088





- (iv) travaillé à la refonte du dispositif de formation pour permettre la sensibilisation/formation de l'ensemble des collaborateurs du groupe Bpifrance aux obligations réglementaires auxquelles Bpifrance est assujettie. La DCCP a ainsi créé de nouveaux modules de sensibilisations/formations en matière de lutte contre la corruption, d'incident de risque opérationnel, de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la fraude et les sanctions économiques.

Parmi les faits marquants, il est à noter que Bpifrance a obtenu le renouvellement de la certification à la norme ISO 37001 concernant son dispositif de lutte contre la corruption, dispositif piloté par la DCCP.

Concernant la gestion du risque opérationnel, l'année 2021 a été marquée par le déploiement d'un nouveau dispositif, responsabilisant les Métiers dans la déclaration des incidents et la réalisation de leur cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, ainsi que dans la mise en place et le suivi des plans d'actions liés. Le dispositif a également été renforcé au travers d'une actualisation du cadre procédural, du déploiement d'une gouvernance liée, de la mise en place d'un nouvel outil de gestion des risques opérationnels, d'actions de sensibilisation des équipes ainsi que de contrôles de deuxième niveau indépendants. Au total, cinquante recommandations émises par la BCE en matière de gestion des risques opérationnels ont été mises en œuvre sur 2021.

D'autre part, au titre de sa fonction de contrôle permanent de 2e niveau, la DCCP a continué de renforcer ses actions traduisant la volonté d'une meilleure maîtrise des risques et d'une couverture plus complète des activités et processus opérationnels.

Ainsi, les contrôles permanents de 2e niveau ont porté notamment sur le respect des procédures (éligibilité, instruction, pouvoirs, délégations, formalisation des contrôles permanent de 1er niveau, ...), la gestion et la conformité des opérations de crédit, les opérations d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques.

En parallèle, la DCCP a déployé son nouvel outil GRC qui regroupe différents modules concernant la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels et les contrôles permanents de 2e niveau. Cet outil comprend également un module sur le contrôle permanent de 1er niveau permettant de centraliser les contrôles réalisés par les opérationnels du middle de la banque depuis avril 2021. Ces modules pourront faire l'objet de liens dès 2022.

Les perspectives 2022

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2022, les principaux sujets structurants en matière de conformité seront :

- la poursuite de l'accompagnement des projets visant à digitaliser les processus et métiers de Bpifrance ;
- la poursuite des travaux en matière de lutte contre la fraude, les fraudeurs étant de plus en plus inventifs et ingénieux ;
- la poursuite des travaux relatifs à l'encadrement des prestations externalisées conformément aux exigences réglementaires, en particulier compte tenu des enjeux relatifs à l'externalisation de données et au risque informatique/cyber ;
- la poursuite des travaux de mise en conformité initiés sur les réglementations existantes en matière de finance durable (notamment avec l'entrée en vigueur de l'Article 29 de la loi Energie et Climat⁵ et de certaines dispositions des règlements européens « Disclosure⁶ » et « Taxonomie⁷ ») ;
- la poursuite du déploiement du plan de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données.

En matière de contrôle permanent, le projet phare consistera en la poursuite des travaux visant à mettre en place un outil centralisant les contrôles de premier niveau de l'ensemble de ses métiers.

⁵ Loi Energie-Climat (LEC) n°2019-1147 du 8 novembre 2019

⁶ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

⁷ RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088





En outre, plusieurs actions de consolidation du dispositif en lien avec les risques opérationnels et de non-conformité ont été engagées en 2021 et doivent se poursuivre en 2022, avec une attention particulière sur la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité et de nouveaux développements attendus de l'outil de gestion des risques opérationnels.

Enfin, des actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité seront poursuivies : ainsi la refonte du dispositif de sensibilisation/formation des collaborateurs aux grands enjeux réglementaires se poursuivra en 2022 avec la création de modules de formation sur de nouvelles thématiques.

Inspection Générale – Audit

Le plan d'audit 2022, validé par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2021, a été établi sur la base d'une approche par les risques et s'est construit autour de 3 grands axes :

- Les nouvelles cartographies des risques (opérationnels et financiers) du Groupe ont été intégrées afin de démontrer la couverture des processus et des risques par le Plan d'Audit triennal.
- Les nouveaux risques et les nouvelles activités liés au contexte sanitaire et économique sont pris en compte dans le plan ;
- Les éclairages amenés par les membres du COMEX, les administrateurs et les conclusions des précédentes missions d'audit alimentent ce plan ;

Si 2021 était « l'année zéro » de la nouvelle approche par les risques, sans projection à 3 ans, l'année 2022 marque le passage en « PPA » (Planification Pluriannuelle d'Audit) sur 3 ans glissants. Cette refonte de l'approche d'audit permet de combiner une couverture complète des activités sur 3 ans et une actualisation des risques prioritaires notamment en cas de nouvelle activité.

Dans ce cadre, 23 missions portant directement ou indirectement sur le périmètre de Bpifrance Régions ont été inscrites au plan d'audit 2022 :

- 1) Fonds structurels européens
- 2) Follow-up dédié backlog recos BCE crédit
- 3) PSEE: Webhelp
- 4) Fonds commun de titrisation
- 5) Financement du court terme
- 6) PSG
- 7) Reporting et fichier BdF
- 8) BEL
- 9) Création – Programme entrepreneuriat pour tous
- 10) Corps procédural
- 11) LCB-FT
- 12) Sécurité des flux cash
- 13) Gestion de la SSI
- 14) Politique d'archivage
- 15) Pilotage et gestion budgétaire IT
- 16) Clés d'allocation intra-groupe
- 17) Plan climat
- 18) ICAAP - évaluation et quantification des risques
- 19) ILAAP - évaluation et quantification des risques
- 20) Gestion des modèles (notation)
- 21) Politique de rémunération
- 22) Pilotage des risques juridiques
- 23) Communication externe

Enfin, un autre projet structurant de l'année 2021 porte sur le remplacement de l'outil de suivi des recommandations, pour aller vers une solution plus flexible en matière de suivi et de reporting. Cet outil sera en place au T1 2022.





• Le contrôle interne et la maîtrise des risques de Bpifrance Régions

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, Bpifrance Régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, Bpifrance. Ainsi, le suivi des risques de Bpifrance Régions s'opère au niveau consolidé.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par Bpifrance Financement, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à quatre niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction Générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure également une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction des Risques, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des pouvoirs publics ainsi que des régions, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.

La Direction des Risques suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie, afin d'en assurer la solvabilité.

La Direction Financière simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « *fair value* » des contentieux futurs.

- La DCCP est en charge de la surveillance des risques opérationnels et du risque de non-conformité au travers de la cartographie de ces risques réalisée par les métiers et de la centralisation des incidents. Cette surveillance fait l'objet d'un reporting trimestriel à la gouvernance.
- Le Comité des Risques Groupe, qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du groupe et de ses filiales.

Par ailleurs, Bpifrance effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale Bpifrance Régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

La DCCP a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel 2021 et dont certaines ont concerné indirectement Bpifrance Régions (gestion des opérations de garantie, processus d'enregistrement comptable, gestion financière et du bilan, contrôles de premier niveau des activités de la filiale et des prestations qui lui sont rendues ...).

Le contrôle périodique

Pour rappel, une mission avait été menée en 2020 portant sur la gouvernance de Bpifrance Régions en tant qu'entité juridique, ses engagements vis-à-vis des Régions, l'organisation de sa gestion du risque à l'octroi et du risque d'épuisement des fonds, et sur le dispositif de contrôle associé.

La mission avait été cotée « Acceptable » par l'IGA et a donné lieu à 9 recommandations (dont 2 cotées « Majeur »). A date, ces recommandations ont toutes été clôturées.

Au titre des missions menées en 2021, aucune recommandation n'a été émise à destination de Bpifrance Régions.





4.5. Les résultats de Bpifrance Régions

Le produit net bancaire qui est constitué d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part de commissions sur les risques garantis s'élève à 6 219 milliers €, en baisse de 7,0% par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique par :

- une évolution défavorable des commissions de garantie de 4,3 % à 6 332 milliers €, accompagnant une hausse des encours moyens de risques utilisés qui s'élèvent à 896 millions € au 31 décembre 2021.
- par un repli des produits financiers de 21 milliers € à -158 milliers € du au contexte économique caractérisé par des taux bas. Ils sont eux-mêmes composés :
 - de la quote-part de 10% des produits financiers adossés aux fonds propres de la société pour -296 milliers €, contre - 183 milliers € en 2020 ;
 - de la quote-part de 90% des produits financiers adossés aux fonds de garantie pour 138 milliers €, contre 248 milliers euros en 2020

Les frais généraux s'élèvent à 2 143 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions. Ces prestations de services couvrent la gestion financière, comptable, commerciale et opérationnelle de la société.

Le résultat brut d'exploitation atteint le niveau de 4 076 milliers € contre 4 324 milliers € au 31 décembre 2020.

Enfin, après impôt le résultat net est de 2 970 milliers € contre 3 089 milliers € en 2020, en retrait de 3,9%.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses et précontentieuses de l'année s'élèvent à 11,1 millions € contre 9,1 millions € en 2020 en raison d'une hausse des décaissements de 2,1 millions €.

Le solde des fonds de garantie, après enregistrement de dotations reçues dans l'année pour 8,9 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 444,6 millions €.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan s'élève à 739 millions €, en hausse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2020 (732 millions €).





4.6. Autres informations

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du code de commerce)

Art D.441.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Art D.441.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	0	X				0	X					
Montant total des factures concernées h.t.	0	0			0							
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	0%	0%			0%	X						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice	X											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0											
Montant total des factures exclues	0											
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : OUI					* Délais contractuels :						
	* Délais légaux : NON					* Délais légaux :						

Il n'y a pas de factures reçues non réglées au titre de l'exercice 2021



5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce. La société Bpifrance Régions ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

5.1. Gouvernance

5.1.1. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance Régions

Dans le cadre de son renouvellement, le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 mai 2021, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, la Présidence du Conseil d'Administration est assumée, par Marie ADELIN-PEIX, Directrice exécutive en charge des partenariats régionaux et de l'action territoriale pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025. La Direction Générale est, quant à elle, assumée par Arnaud CAUDOUX, Directeur Général Adjoint de Bpifrance en charge des finances et des risques, la durée de son mandat coïncide avec celle de la Présidente du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

5.1.2. Conseil d'Administration au 31 décembre 2021

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELIN-PEIX

Directrice Exécutive des Partenariats Régionaux, de l'Action Territoriale et de l'Entrepreneuriat

Administrateurs

Anne GUÉRIN

Directrice Exécutive en charge du Financement et du Pilotage du Réseau de Bpifrance

Dominique CAIGNART

Directeur du Réseau Outre-Mer de Bpifrance

Jean-Marie SUQUET

Directeur des Risques de Bpifrance

Véronique VÉDRINE

Directrice du Réseau Sud de Bpifrance

Eric VERSEY

Directeur du Réseau Ile-de-France de Bpifrance

La Région Bretagne, représentée par **Laurence FORTIN**,

Vice-Présidente chargée des territoires, de l'économie et de l'habitat

La Région Hauts-de-France, représentée par **Philippe BEAUCHAMPS**⁸

Président de la commission « Travail » et Conseiller Régional

La Région Occitanie, représentée par **Jalil BENABDILLAH**⁹

Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation

⁸ Désigné par courrier en date du 2 septembre 2021

⁹ En attente du courrier actant la désignation



La Région Grand-Est, représentée par **Boris RAVIGNON**¹⁰

Vice-Président en charge de l'économie, des fonds européens et de la commande publique

La Région Île-de-France, représentée par **Thomas GOURLAN**¹¹,

Conseiller Régional

Bpifrance, représentée par **Georges PLANES**

Directeur de l'Animation du Réseau de Bpifrance

Censeurs

La Région Pays de la Loire représentée par **Eric GRELIER**¹²

Vice-Président en charge des entreprises

La Région Auvergne - Rhône-Alpes¹³

Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON,

Chef de mission de contrôle économique et financier

5.1.3. Direction Générale

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Directeur Général Adjoint en charge des Finances et des Risques de Bpifrance

5.2. Mandats exercés en 2021 par les mandataires sociaux

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELIN-PEIX

Membre du Conseil d'Administration d'Initiative France

Membre du Conseil d'Administration de France Active

Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Entreprendre

Membre du CA ADIE

Membre du CA Réseau Entreprendre

Membre du CA de BGE

Administrateurs

Anne GUERIN

Aucun autre mandat

Dominique CAIGNART

Aucun autre mandat

Jean-Marie SUQUET

Aucun autre mandat

¹⁰ Désigné par courrier en date du 16 novembre 2021

¹¹ Désigné par courrier en date du 27 décembre 2021

¹² Désigné par délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021

¹³ Représentant non encore désigné au 31/12/2021



Véronique VEDRINE

Membre du Conseil d'Administration de la société ACTIA

Administrateur du Groupe La Dépêche du Midi

Président de l'Institut Français des Administrateurs (I.F.A.) Midi-Pyrénées – à supprimer

Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'Administration de IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT et de IRDI CAPITAL CROISSANCE

Vice-Présidente et Trésorière du Comité Régional des Banques de Région Sud

Eric VERSEY

Membre du Conseil d'Administration de Choose Paris Région

Membre du Conseil d'Administration de l'Institut Paris Région

La Région Bretagne, représentée par Laurence FORTIN

Administratrice de Bpifrance Régions, Breizh Invest PME, Bretagne Participations, de la SA bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN), de la Société maritime d'armement de Bretagne (SOMABRET) et de l'Etablissement public foncier de Bretagne

Présidente du Conseil d'Administration de Sembreizh

Présidente du Conseil de la Stratégie de Breizh Up

Membre du Conseil de Surveillance de Bretagne Développement Innovation, de Bretagne Commerce International

Censeur au Conseil de Surveillance de Bretagne Capital Solidaire

Membre du Comité d'Orientation des fonds, Ouest Ventures 2, Ouest Ventures 3, Go Capital Amorçage et Go Capital Amorçage 2

Membre du Comité Consultatif du fonds Breizh Rebond

Membre du Collège des Porteurs de parts du fonds Epopée Transitions 1

Membre de l'Assemblée des porteurs de parts du fonds OV4

La Région Hauts-de-France, représentée par Philippe BEAUCHAMPS

Membre du Conseil d'Administration de Finorpa Financement, Finorpa SCR, Hodefi, HDFID

Membre du Conseil de Surveillance de Finorpa Gestion, Finovam 1,

Administrateur et Vice-Président SEML Euratechnologie

Membre du Conseil Stratégique de Nord France Amorçage

Membre du Conseil d'Orientation Stratégique du Fonds Reboost Lille

La Région Ile-de-France, représentée par Thomas GOURLAN

Aucun autre mandat

La Région Occitanie, représentée par Jalil BENABDILLAH

Vice-Président du groupe SDTech

Vice-Président du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès Agglomération

La Région Grand Est, représentée par Boris RAVIGNON

En attente du retour de la Région

Bpifrance, représentée par Georges PLANES

Aucun autre mandat

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Représentant permanent de la Bpifrance au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) et de TechnipFMC PLC

5.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice. Ils ne détiennent par ailleurs aucun autre mandat dans le groupe.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.



5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de la société, mis à jour par l'Assemblée Générale réunie le 9 janvier 2015. Elles sont également définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui a été adopté le 13 décembre 2017.

5.4.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres, tous nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires :

- La Présidente du Conseil d'Administration
- Cinq représentants des Régions Ile-de-France, Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France et Grand Est
- Un représentant de l'actionnaire de référence qui est Bpifrance
- Cinq administrateurs qui sont des directeurs opérationnels du groupe Bpifrance.

Le quorum ainsi requis pour réunir le Conseil d'Administration est subordonné à la présence physique d'au moins six administrateurs.

Au 31 décembre 2021, 4 femmes et 8 hommes siègent en tant qu'administrateurs. A noter, que le représentant de la Région Grand Est n'est pas désigné à ce jour.

Participent aux réunions du Conseil, outre les administrateurs, 2 censeurs représentant les Régions Auvergne – Rhône-Alpes et Pays de la Loire nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, les Commissaires aux Comptes représentés par les Cabinets MAZARS et KPMG SA, le Commissaire du Gouvernement (ou en son absence le Commissaire adjoint du Gouvernement) ainsi que le Directeur Général.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent de la Présidente, sauf impossibilité, une convocation mentionnant l'ordre du jour, ainsi que les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil, trois jours au moins avant la date de la réunion.

La Présidente préside les réunions du Conseil d'Administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. Conformément aux statuts de la société, les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents et représentés. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

5.4.2. Activité du Conseil d'Administration en 2021

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en 2021 et chacune de ses réunions a fait l'objet d'une présentation détaillée de l'activité.

Le 13 avril 2021, le Conseil a arrêté les comptes au 31 décembre 2020 de la société ainsi que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2020, convoqué l'Assemblée Générale annuelle et modifié le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Pour ce dernier point, cette modification fait suite à une recommandation du rapport d'audit rendu par l'Inspection Générale sur Bpifrance Régions. Ce règlement intérieur précise désormais que le Conseil sera informé annuellement des modalités de consolidation au niveau de Bpifrance du suivi des grands risques, des incidents opérationnels et du suivi des diligences LCBFT. Par ailleurs, le règlement intérieur prévoit expressément que le mandat d'administrateur est gratuit (absence de jetons de présence).

Le 20 mai 2021, la séance du Conseil d'Administration a été consacré au renouvellement du mandat :

- de la Présidente du Conseil d'Administration, en la personne de Marie ADELIN-PEIX ;
- et du directeur général et dirigeant responsable au sens du code monétaire & financier, en la personne d'Arnaud CAUDOUX.





Dans sa séance du 15 décembre 2021, le Conseil a coopté en qualité d'administrateur M. Eric VERSEY en remplacement de M. Jean-René JEGOU démissionnaire. Cette cooptation sera ratifiée par l'Assemblée Générale qui sera amené à se réunir le 19 mai 2022.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fixé les coefficients multiplicateurs des fonds régionaux de garantie pour 2022 et validé l'évolution des coefficients multiplicateurs des fonds régionaux d'innovation (FRI 2). Il a été informé des prévisions d'atterrissage des comptes 2021 de la société et adopté son budget pour 2022. A cette occasion, il a également pris connaissance de l'actualisation de la politique de placement de Bpifrance Régions. Enfin, il a adopté le calendrier de ses réunions pour l'année 2022.





6. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022

• Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

• Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élève à **2 970 164,52** euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de **3 426,65** euros, le bénéfice disponible s'élève à **2 973 591,17** euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 de la façon suivante :

	Euros
<i>Bénéfice de l'exercice à répartir</i>	2 970 164,52
<i>Report à nouveau</i>	3 426,65
<i>Soit un solde disponible de</i>	2 973 591,17
<i>Dotation à la réserve légale</i>	0,00
<i>Soit un solde distribuable de</i>	2 973 591,17
<i>Dotation aux autres réserves</i>	2 970 000,00
<i>Report à nouveau créditeur</i>	3 591,17

• Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Jean-René JÉGOU et ratifie la cooptation d'Éric VERSEY par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2021 en qualité d'administrateur en remplacement de Jean-René JÉGOU pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

• Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

• Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.



7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R 225-81, R 225-85 et R 225-102 du code de commerce)

(en milliers €)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers €)					
Chiffres d'affaires	5 876	6 174	6 802	7 075	6 713
Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	3 779	3 747	4 234	4 325	4 080
Impôt sur les bénéfices	1 296	1 231	1 276	1 235	1 106
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	2 483	2 368	2 809	3 090	2 970
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RÉSULTATS PAR ACTION (en €)					
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissement et provisions	10,35	10,48	12,33	12,87	12,38
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	10,34	9,87	11,70	12,87	12,38
Dividende attribué à chaque action	0,00	0 00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale (en milliers €)	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) (en milliers €)	0	0	0	0	0



8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE

8.1. Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2021

(en €)

ACTIF	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
CAISSE, BANQUES CENTRALES		0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	1	138 797 161	154 249 987
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2	418 979 264	408 081 579
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1	53 839 130	73 607 426
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1	76 340 049	46 871 355
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		0	0
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		0	0
LOCATION SIMPLE		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION		0	0
AUTRES ACTIFS	3	50 484 805	49 257 558
COMPTES DE RÉGULARISATION	4	340 008	109 382
TOTAL DE L'ACTIF		738 780 417	732 177 287





Bilan au 31 décembre 2021

(en €)

PASSIF	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0	0
OPÉRATIONS AVEC LA CLIËNTELE		0	0
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	5	102 196 063	104 720 555
COMPTES DE RÉGULARISATION	6	36 340 733	34 043 967
PROVISIONS		0	0
DETTES SUBORDONNÉES		0	0
FONDS DE GARANTIE PUBLICS	7	444 564 433	447 764 303
RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION À L'INNOVATION	8	119 963 179	112 902 618
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	9	35 716 009	32 745 844
- CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
- PRIMES D'ÉMISSION		612 417	612 417
- RÉSERVES		27 330 000	24 240 000
- REPORT A NOUVEAU		3 427	3 530
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 970 165	3 089 897
TOTAL DU PASSIF		738 780 417	732 177 287





Hors bilan au 31 décembre 2021

(en €)

HORS-BILAN	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	10	1 202 688 538	1 148 229 623
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0



Compte de résultat au 31 décembre 2021

(En €)	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	11	6 646 954	7 057 678
Intérêts et charges assimilées		-472 787	-379 070
Revenus des titres à revenu variable		0	0
Commissions (produits)		0	0
Commissions (charges)		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	-44 598
Autres produits d'exploitation bancaire		66 150	62 314
Autres charges d'exploitation bancaire		-21 226	-7 824
PRODUIT NET BANCAIRE		6 219 091	6 688 500
Charges générales d'exploitation	12	-2 143 141	-2 363 985
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 075 950	4 324 515
Coût du risque		0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 075 950	4 324 515
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		4 075 950	4 324 515
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-1 105 785	-1 234 618
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		2 970 165	3 089 897



8.2. Annexe comptable

• Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

• Présentation des comptes

Le compte de résultat distingue :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions ;
- l'activité fiscalisée de Bpifrance Régions qui ne reprend ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Le compte de résultat se compose de cinq soldes intermédiaires de gestion : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

• Principes comptables retenus pour l'évaluation des titres de placement

Titres de placement

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ces titres sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

• Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit

- Principe de ventilation des encours

L'activité de Bpifrance Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus pour les engagements hors bilan ont été arrêtés selon l'information en possession de Bpifrance Régions.

Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions détient une information de défaut sur la contrepartie. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours des clients déclarés en défaut par la banque partenaire sont classés en encours douteux chez Bpifrance Régions.

Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informé de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme soit en cas de survenance d'une procédure collective.





- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés**

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. Bpifrance Régions l'indemnise au terme de ce processus, en intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance et sur la durée du portage.

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie de Bpifrance Régions. Le risque d'appel en garantie de Bpifrance Régions est provisionné pour chaque dossier douteux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Bpifrance Régions utilise une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des dossiers douteux.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré**

Les pertes prévisionnelles ne sont pas actualisées en raison de leur faible montant et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

• **Fonds de garantie**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, les régions mettent à la disposition de Bpifrance Régions des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part. L'aide à l'innovation est réalisée par l'intermédiaire de Bpifrance.

Les ressources accordées par les régions figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes, charges et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés par ces activités d'intérêt économique général sont :

- au passif, les fonds de garantie (cf. note 7), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 8) ;
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 10).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dette puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans la rubrique « Fonds de garantie publics ».

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Régions des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est classé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Ressources d'intervention à l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses, subventions décaissées).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 7.2 et 8.2 ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

• **Principe de rattachement des produits et des charges**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.





● **Faits significatifs de l'exercice**

● **Faits significatifs de l'exercice**

Impact de la crise sanitaire

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie a continué d'affecter les activités économiques et sociales en 2021, même si ses répercussions économiques ont été globalement plus mesurées.

Investi d'une mission d'intérêt général de financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques, Bpifrance Régions est pleinement engagé dans le soutien des entreprises françaises pendant cette période.

● **Evènements postérieurs à la clôture**

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre de sanctions par la communauté internationale.

Du fait de sa vocation à financer les entreprises françaises, Bpifrance Régions n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie.

A ce stade, aucun enjeu critique n'a été relevé susceptible de générer des provisions et/ou des dépréciations particulières des actifs de Bpifrance Régions au 31 décembre 2021.



● Note 1 - Portefeuille titres

1.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2021

(En €)	Effets publics et Valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2020	154 249 987	73 607 426	46 997 637
Entrées	0	4 285 651	38 648 554
Sorties et autres mouvements (1)	-15 225 542	-24 103 468	-7 895 861
Variation des créances rattachées	-227 284	49 521	0
Montant brut au 31/12/2021	138 797 161	53 839 130	77 750 330
Dépréciations cumulées au 31/12/2021 (2)	0	0	-1 410 281
Montant net au 31/12/2021	138 797 161	53 839 130	76 340 049

(1) Y compris amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie s'élèvent à 251 113 078 euros

Il n'y a pas de titres détenus en emploi des Fonds de Garantie Régionaux à l'Innovation

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2021

(en €)	D ≤ 3 m	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	13 019 521	77 311 675	46 355 436	2 110 529	138 797 161
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	39 231 819	14 231 769	375 542	53 839 130
	0	13 019 521	116 543 494	60 587 205	2 486 071	192 636 291
	190 150 220					

1.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en €)	31/12/2021					31/12/2020	
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		Total	Total
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0	0	0	71 340 049	5 000 000	76 340 049	46 871 355
Investissement	138 797 161	53 839 130	0	0	0	192 636 291	227 857 413
Total	138 797 161	53 839 130 (*)		76 340 049		268 976 340	274 728 768

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0

- Titres émis par d'autres émetteurs : 53 839 130 euros



1.3. Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses et hors créances douteuses) au 31 décembre 2021

(en €)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	77 750 330	79 375 862	1 625 532	-1 410 281	3 035 813
Titres d'investissement	192 636 291	206 925 813	14 289 522		

Le portefeuille se décompose entre Fonds propres et Fonds de garantie :

(en €)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Fonds Propres					
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement	19 273 543	20 202 871	929 328		

(en €)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Fonds de Garantie					
Titres de placement	77 750 330	79 375 862	1 625 532	-1 410 281	3 035 813
Titres d'investissement	173 362 748	186 722 942	13 360 194		

• Note 2 - Créances sur les établissements de crédit

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à vue	418 979 264	408 081 579
Total	418 979 264	408 081 579

• Note 3 – Autres actifs

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs		
Régions - Dotations à recevoir sur fonds de garantie	50 315 491	49 130 491
Fonds de garantie des dépôts	42 875	42 875
Clients commissions	65 093	84 192
Créances fiscales	61 346	0
Total	50 484 805	49 257 558





● Note 4 – Comptes de régularisation - Actif

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions à recevoir (Cut-Off) :		
- sur fonds propres	5 623	9 446
- sur fonds de garantie	5 623	9 446
Produits à recevoir sur fonds en gestion pour compte de tiers	46	26
Débiteurs divers	1 729	1 698
Frais de gestion à recevoir	326 987	88 766
Total	340 008	109 382

● Note 5 – Autres Passif

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	58 537	17 927
Créditeurs divers	3 015 926	2 558 502
Contentieux à payer sur fonds de garantie	98 723 112	98 745 638
Régions – Dotations à restituer sur fonds de garantie	398 488	3 398 488
Total	102 196 063	104 720 555

● Note 6 – Comptes de régularisation - Passif

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'exploitation à payer	622 215	109 101
Commissions constatées d'avance (Cut-off) :		
- sur fonds propres	1 123 618	1 176 609
- sur fonds de garantie	1 123 696	1 176 689
Commissions perçues d'avance	33 471 204	31 581 568
Total	36 340 733	34 043 967





• Note 7 – Évolution des fonds de garantie

7.1. Situation comptable des Fonds de Garantie Régionaux

(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2020	Dotations 2021	Remboursements et redéploiements 2021	Résultats 2021	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Contentieux et intérêts à payer	Clients Commissions perçues d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie
Midi-Pyrénées	8 733 146	0	0	293 488	9 026 634	1 532 543	133 040	10 692 217
Région Haut-Rhin	138	0	0	12 822	12 960	127 800	-55	140 705
Région PACA	23 756 388	0	0	-589 697	23 166 691	1 461 956	21 093	24 649 740
Auvergne	2 522 183	0	0	-110 105	2 412 078	925 561	10 792	3 348 431
Pays de la Loire	27 168 668	3 500 000	0	-179 366	30 489 302	4 379 430	645 128	35 513 860
Poitou-Charentes	1 792 030	0	0	-41 971	1 750 059	875 055	9 488	2 634 602
Champagne-Ardenne	2 032 509	0	0	56 195	2 088 704	976 710	-9 591	3 055 823
Seine et Marne	247 469	0	0	2 746	250 215	28 428	18	278 661
Gironde fac33	42 293	0	0	525	42 818	60 160	-56	102 922
Picardie	2 829 865	0	0	33 326	2 863 191	932 793	-211	3 795 773
Région Centre	3 890 232	0	0	-72 583	3 817 649	2 036 381	20 340	5 874 370
Centre-Val de Loire	5 195 654	0	0	-168 505	5 027 149	485 398	265 043	5 777 590
Lorraine	12 266 432	0	0	70 794	12 337 226	4 331 637	88 632	16 757 495
Corse	18 790 420	0	0	368 202	19 158 622	1 383 141	57 268	20 599 031
Alsace	2 772 259	0	0	-21 969	2 750 290	965 983	8 559	3 724 832
Haute-Normandie	4 088 309	0	0	-53 298	4 035 011	838 303	5 903	4 879 217
Franche-Comté	4 117 613	0	0	-244 839	3 872 774	1 543 888	15 441	5 432 103
Moselle	40 753	0	0	4 666	45 419	33 491	-220	78 690
Ile-de-France	102 305 951	0	0	-4 230 296	98 075 655	38 019 451	7 850 198	143 945 304
Sarthe	72 550	0	-35 000	144	37 694	0	-49	37 645
Aquitaine	2 125 628	0	0	59 488	2 185 116	620 537	3 295	2 808 948
Paris	5 017 000	0	0	34 120	5 051 120	877 048	5 535	5 933 703
Basse-Normandie	7 145 670	0	0	159 198	7 304 868	1 686 212	62 950	9 054 030
Languedoc-Roussillon	1 372 813	0	0	-93 273	1 279 540	840 404	11 787	2 131 731
Région Bas-Rhin	1 476 226	0	0	4 681	1 480 907	153 065	-133	1 633 839
Région Bretagne	19 766 116	0	0	269 990	20 036 106	3 697 623	663 150	24 396 879
Bourgogne	2 455 907	0	0	17 389	2 473 296	1 063 102	14 996	3 551 394
Nord-Pas-de-Calais	9 878 934	0	0	-312 603	9 566 331	4 887 495	6 747	14 460 573
Rhône-Alpes	12 654 120	0	0	99 411	12 753 531	4 023 425	53 571	16 830 527
Limousin	3 088 836	0	0	-85 689	3 003 147	1 079 440	14 827	4 097 414
Assurance des fds rég	55 470 174	397 960	0	-669 226	55 198 908	0	0	55 198 908
Fip Franche-Comté	314 324	0	0	866	315 190	0	-1 604	313 586
Rhône-Alpes FRERA	26 691	0	0	28 802	55 493	669 190	-2 228	722 455
Hauts-de-France	17 490 322	0	0	42 071	17 532 393	2 079 365	1 548 286	21 160 044
Normandie	5 728 806	0	0	-531 430	5 197 376	1 221 311	496 880	6 915 567
Auvergne Rhône-Alpes	20 875 921	0	0	-846 749	20 029 172	2 542 718	1 546 442	24 118 332
Occitanie	15 543 540	0	0	238 528	15 782 068	1 227 593	713 431	17 723 092
Bourgogne Franche-Comté	7 754 076	0	0	-370 552	7 383 524	694 487	448 281	8 526 292
Grand Est	12 645 022	0	0	-93 125	12 551 897	811 037	810 683	14 173 617
Nouvelle Aquitaine	13 195 417	0	0	-140 939	13 054 478	668 134	877 452	14 600 064
Réunion	1 027 830	0	0	-6 377	1 021 453	31 879	18 351	1 071 683
Guadeloupe	10 046 068	0	0	2 310	10 048 378	0	0	10 048 378
Total	447 764 303	3 897 960	-35 000	-7 062 830	444 564 433	89 812 174	16 413 460	550 790 067



7.2. Résultat des Fonds Régionaux de Garantie

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus-values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions pré-contentieuses	Frais de gestion FEDER	Résultats
Midi-Pyrénées	30 072	0	83 403	115 244	-169 697	234 466	0	293 488
Région Haut-Rhin	475	0	0	11 656	691	0	0	12 822
Région PACA	45 693	0	32 196	-329 783	-126 679	-107 239	-103 885	-589 697
Auvergne	10 480	0	29 626	164 346	-299 529	-15 028	0	-110 105
Pays de la Loire	75 375	1 355	265 708	684 967	-1 160 636	-42 857	-3 278	-179 366
Poitou-Charentes	7 763	0	7 963	58 667	-95 098	-21 266	0	-41 971
Champagne-Ardenne	9 372	0	20 650	124 752	-230 973	132 394	0	56 195
Seine et Marne	785	0	0	1 961	0	0	0	2 746
Gironde fac33	320	0	0	205	0	0	0	525
Picardie	8 584	0	4 358	133 414	-104 345	6 887	-15 572	33 326
Région Centre	17 489	0	43 962	89 574	-213 640	-9 968	0	-72 583
Centre-Val de Loire	15 571	0	98 638	96 676	-208 404	-170 986	0	-168 505
Lorraine	50 716	0	63 909	381 316	-471 236	46 089	0	70 794
Corse	57 532	0	48 107	362 363	-23 926	-75 874	0	368 202
Alsace	11 104	0	19 945	165 409	-209 578	-8 849	0	-21 969
Haute-Normandie	12 755	0	7 387	147 956	-183 096	-17 624	-20 676	-53 298
Franche-Comté	15 837	0	46 546	-144 068	-140 545	-22 609	0	-244 839
Moselle	220	0	22	7 389	-2 965	0	0	4 666
Ile-de-France	396 381	0	3 084 107	320 766	-5 609 352	-2 422 198	0	-4 230 296
Sarthe	120	0	24	0	0	0	0	144
Aquitaine	8 834	0	4 583	586 677	-503 639	-36 967	0	59 488
Paris	17 354	0	-604	246 443	-186 998	-42 075	0	34 120
Basse-Normandie	24 463	0	34 441	258 868	-114 157	-17 231	-27 186	159 198
Languedoc-Roussillon	6 329	0	11 224	21 606	-66 955	-65 477	0	-93 273
Région Bas-Rhin	4 653	0	1	22 000	-21 973	0	0	4 681
Région Bretagne	67 525	0	274 659	545 618	-597 658	-20 154	0	269 990
Bourgogne	10 546	0	23 316	95 156	-128 634	17 005	0	17 389
Nord-Pas-de-Calais	38 910	0	40 650	773 420	-1 348 452	240 425	-57 556	-312 603
Rhône-Alpes	49 752	0	92 423	771 402	-852 913	38 747	0	99 411
Limousin	12 830	0	10 973	434 153	-479 664	-63 981	0	-85 689
Assurance des fds reg	-669 226	0	0	0	0	0	0	-669 226
Fip Franche-Comté	866	0	0	0	0	0	0	866
Rhône-Alpes FRERA	2 540	0	1 469	81 605	-54 955	-1 857	0	28 802
Hauts-de-France	55 320	0	499 396	51 487	-848 768	284 636	0	42 071
Normandie	17 775	0	170 094	-81 813	-129 527	-507 959	0	-531 430
Auvergne Rhône-Alpes	62 751	0	477 858	-286 435	-440 254	-660 669	0	-846 749
Occitanie	46 844	0	185 882	-15 577	0	21 379	0	238 528
Bourgogne Franche-Comté	22 044	0	174 257	-221 624	-75 261	-269 968	0	-370 552
Grand Est	36 947	0	184 016	-48 013	-118 925	-147 150	0	-93 125
Nouvelle Aquitaine	37 423	0	237 091	-98 390	0	-317 063	0	-140 939
Réunion	2 879	0	9 109	-25 145	0	6 780	0	-6 377
Guadeloupe	12 378	0	0	0	0	0	-10 068	2 310
Total	636 381	1 355	6 287 389	5 504 248	-15 217 741	-4 036 241	-238 221	-7 062 830



• Note 8 – Évolution des Fonds Régionaux Innovation

8.1. Situation comptable des Fonds Régionaux à l'Innovation

(en €)

1/3

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2020	Dotations 2021	Remboursements et redéploiements 2021	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2021	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables de fonds de garantie
Limousin								
Subventions	561 392	100 000	0	0	-339 022	322 370	0	322 370
PTZI	2 872 810	0	0	0	89 144	2 961 954	644 764	3 606 718
AR	441 084	0	0	0	-165 498	275 586	321 550	597 136
Franche-Comté								
Subventions	1 284 438	0	0	0	0	1 284 438	0	1 284 438
PTZI	893 005	0	0	0	-417	892 588	378 000	1 270 588
AR	935 003	0	0	0	-78 530	856 473	183 000	1 039 473
Franche-Comté fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	65 500	0	0	0	-18	65 482	0	65 482
Bourgogne - Franche Comté								
Subventions	9 020 512	4 698 365	0	0	-3 342 108	10 376 769	0	10 376 769
PTZI	3 175 396	500 000	0	-23 810	-164 251	3 487 335	600 000	4 087 335
AR	1 278 910	0	0	0	-9 738	1 269 172	53 466	1 322 638
Bourgogne - LAB								
Subventions	5 678 468	2 000 000	0	0	-1 002 016	6 676 452	0	6 676 452
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris								
Subventions	5 518 603	3 000 000	0	0	-2 792 642	5 725 961	0	5 725 961
PTZI	671	0	0	0	0	671	0	671
AR	2 104 110	0	0	0	48 015	2 152 125	251 470	2 403 595
Pays de Loire								
Subventions	429 671	0	0	0	-34 012	395 659	0	395 659
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs								
Subventions	97 164	0	0	0	0	97 164	0	97 164
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	621	0	0	0	0	621	0	621
Franche-comté CAGB								
Subventions	84 420	0	0	0	12 314	96 734	0	96 734
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	87 050	0	0	0	16 883	103 933	0	103 933
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions	23 205	0	0	0	0	23 205	0	23 205
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	127 601	0	0	0	0	127 601	0	127 601
Sous Total	34 679 634	10 298 365	0	-23 810	-7 761 896	37 192 293	2 432 250	39 624 543





(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2020	Dotations 2021	Remboursements et redéploiements 2021	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2021	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables de fonds de garantie
Sous Total	34 679 634	10 298 365	0	-23 810	-7 761 896	37 192 293	2 432 250	39 624 543
Franche-comté Jura								
Subventions	32 915	0	0	0	0	32 915	0	32 915
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Montbéliard								
Subventions	-707	0	0	0	0	-707	0	-707
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	8 869	0	0	0	0	8 869	0	8 869
Franche-comté Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	120 072	0	0	0	-285	119 787	0	119 787
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	206 126	0	0	0	-40 269	165 857	78 000	243 857
Ile de France								
Subventions	23 595 824	24 435 481	423 531	0	-15 065 664	33 389 172	0	33 389 172
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	1 635 528	0	0	0	-110	1 635 418	0	1 635 418
Nouvelle Calédonie								
Subventions	39 764	0	0	0	-34 425	5 339	0	5 339
PTZI	88 327	0	0	0	-239	88 088	0	88 088
AR	144 024	0	0	0	0	144 024	0	144 024
Bretagne								
Subventions	1 168 839	0	0	0	-804 050	364 789	0	364 789
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	975 000	0	0	0	-6 090	968 910	0	968 910
Lorraine								
Subventions	83 026	0	0	0	0	83 026	0	83 026
PTZI	3 162 304	0	0	0	-122 790	3 039 514	113 250	3 152 764
AR	2 826 465	0	0	0	-256 956	2 569 509	651 250	3 220 759
Lorraine fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	127	0	0	0	0	127	0	127
AR	127	0	0	0	0	127	0	127
Alsace								
Subventions	362 479	0	0	0	-109 822	252 657	0	252 657
PTZI	1 201 541	0	0	0	-22 934	1 178 607	82 875	1 261 482
AR	3 367 291	0	0	0	-182 997	3 184 294	157 500	3 341 794
Grand Est								
Subventions	1 667 559	-556 953	0	0	-503 118	607 488	0	607 488
PTZI	4 877 410	890 517	0	-171 144	-1 162 893	4 433 890	1 242 000	5 675 890
AR	6 561 286	-2 099 478	0	0	-996 322	3 465 486	1 354 000	4 819 486
Haute-Normandie								
Subventions	-1 858	0	0	0	0	-1 858	0	-1 858
PTZI	172 959	0	0	0	-1 046	171 913	0	171 913
AR	729 726	0	0	0	-3 817	725 909	39 000	764 909
Languedoc-Roussillon								
Subventions	90 194	0	0	0	0	90 194	0	90 194
PTZI	6 756 860	0	0	0	109 231	6 866 091	607 600	7 473 691
AR	3 261 470	0	0	0	-161 515	3 099 955	450 328	3 550 283
Sous Total	97 813 181	32 967 932	423 531	-194 954	-27 128 007	103 881 683	7 208 053	111 089 736



(en €)

3/3

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2020	Dotations 2021	Remboursements et redéploiements 2021	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2021	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables de fonds de garantie
Sous Total	97 813 181	32 967 932	423 531	-194 954	-27 128 007	103 881 683	7 208 053	111 089 736
Languedoc-Roussillon fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	123 229	0	0	0	-225	123 004	0	123 004
AR	490 724	0	0	0	10 739	501 463	66 285	567 748
Champagne-Ardenne								
Subventions	-890	0	0	0	0	-890	0	-890
PTZI	168 299	0	0	0	-56 941	111 358	56 550	167 908
AR	17 264	0	0	0	-8 213	9 051	0	9 051
PACA								
Subventions	813 854	0	0	0	-19 270	794 584	0	794 584
PTZI	131 533	0	0	0	-135	131 398	0	131 398
AR	1 477 052	0	0	0	16 694	1 493 746	0	1 493 746
PACA fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	143 132	0	0	0	-17 225	125 907	112 031	237 938
AR	239 919	0	0	0	-312	239 607	24 000	263 607
Basse-Normandie								
Subventions	-185	0	0	0	0	-185	0	-185
PTZI	-58 530	0	0	0	50 897	-7 633	65 000	57 367
AR	-26 331	0	0	0	-95	-26 426	84 092	57 666
Normandie								
Subventions	244 530	461 403	0	0	-373 955	331 978	0	331 978
PTZI	3 456 661	750 000	-92 105	-40 100	-145 555	3 928 901	402 031	4 330 932
AR	3 152 289	1 068 437	0	-50 878	-394 114	3 775 734	656 903	4 432 637
Martinique								
Subventions	303 000	0	0	0	-136 912	166 088	0	166 088
PTZI	634 250	0	0	0	0	634 250	0	634 250
AR	442 500	0	0	0	0	442 500	0	442 500
AURA								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	2 388 250	0	0	0	-34 092	2 354 158	25 000	2 379 158
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
ILE DE France - FRICES								
Subventions	399 207	0	0	0	0	399 207	0	399 207
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	549 680	0	0	0	4 016	553 696	210 994	764 690
Total	112 902 618	35 247 772	331 426	-285 932	-28 232 705	119 963 179	8 910 939	128 874 118

8.2 Résultat des Fonds Régionaux à l'Innovation

(en €)

1/3

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décassement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Limousin								
Subventions	0	-17 700	0	0	-321 322	0	0	-339 022
PTZI	0	0	-9 709	0	0	0	98 853	89 144
AR	0	0	-3 298	0	0	0	-162 200	-165 498
Franche-Comté								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-2 417	0	0	0	2 000	-417
AR	0	0	-888	0	0	0	-77 642	-78 530
Franche-Comté fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-18	0	0	0	0	-18
Bourgogne - Franche Comté								
Subventions	0	-220 431	0	0	-3 121 677	0	0	-3 342 108
PTZI	0	-18 600	-3 826	0	0	0	-141 825	-164 251
AR	0	-9 120	-618	0	0	0	0	-9 738
Bourgogne - LAB								
Subventions	0	-103 416	0	0	-898 600	0	0	-1 002 016
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris								
Subventions	0	-176 541	0	0	-2 616 101	0	0	-2 792 642
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-1 946	0	0	0	49 961	48 015
Pays de la Loire								
Subventions	0	0	0	0	-34 012	0	0	-34 012
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté CAGB								
Subventions	0	0	0	0	12 314	0	0	12 314
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-111	0	0	0	16 994	16 883
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous Total	0	-545 808	-22 831	0	-6 979 398	0	-213 859	-7 761 896



(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décaissement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Sous Total	0	-545 808	-22 831	0	-6 979 398	0	-213 859	-7 761 896
Franche-comté Jura								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Monthélie								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-285	0	0	0	0	-285
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-419	0	0	0	-39 850	-40 269
Ile de France								
Subventions	0	-873 009	0	0	-14 192 655	0	0	-15 065 664
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-110	0	0	0	0	-110
Nouvelle Calédonie								
Subventions	0	0	0	0	-34 425	0	0	-34 425
PTZI	0	0	-239	0	0	0	0	-239
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne								
Subventions	0	-48 660	0	0	-755 390	0	0	-804 050
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	-6 090	0	0	0	0	0	-6 090
Lorraine								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-9 702	0	0	0	-113 088	-122 790
AR	0	0	-9 565	0	0	0	-247 391	-256 956
Lorraine fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Alsace								
Subventions	0	0	0	0	-109 822	0	0	-109 822
PTZI	0	0	-2 579	0	0	0	-20 355	-22 934
AR	0	0	-9 523	0	0	0	-173 474	-182 997
Grand Est								
Subventions	0	-25 931	0	0	-477 187	0	0	-503 118
PTZI	0	-43 500	-12 393	0	0	0	-1 107 000	-1 162 893
AR	0	-18 376	-1 417	0	0	0	-976 529	-996 322
Haute-Normandie								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-1 046	0	0	0	0	-1 046
AR	0	0	-3 817	0	0	0	0	-3 817
Languedoc-Roussillon								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-17 269	0	0	0	126 500	109 231
AR	0	0	-11 499	0	0	0	-150 016	-161 515
Sous Total	0	-1 561 374	-102 694	0	-22 548 877	0	-2 915 062	-27 128 007





(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décassement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Sous Total	0	-1 561 374	-102 694	0	-22 548 877	0	-2 915 062	-27 128 007
Languedoc-Roussillon fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-225	0	0	0	0	-225
AR	0	0	-561	0	0	0	11 300	10 739
Champagne-Ardenne								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-489	0	0	0	-56 452	-56 941
AR	0	0	-4	0	0	0	-8 209	-8 213
PACA								
Subventions	0	0	0	0	-19 270	0	0	-19 270
PTZI	0	0	-135	0	0	0	0	-135
AR	0	0	-2 506	0	0	0	19 200	16 694
PACA fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-475	0	0	0	-16 750	-17 225
AR	0	0	-312	0	0	0	0	-312
Basse-Normandie								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-353	0	0	0	51 250	50 897
AR	0	0	-95	0	0	0	0	-95
Normandie								
Subventions	0	-18 124	0	0	-355 831	0	0	-373 955
PTZI	0	-50 880	-8 502	0	0	0	-86 173	-145 555
AR	0	-28 674	-4 069	0	0	0	-361 371	-394 114
Martinique								
Subventions	0	-10 648	0	0	-126 264	0	0	-136 912
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
AURA								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	-8 690	-402	0	0	0	-25 000	-34 092
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
ILE DE France - FRICES								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-106	0	0	0	4 122	4 016
Total	0	-1 678 390	-120 928	0	-23 050 242	0	-3 383 145	-28 232 705





Note 9 - Capitaux propres

(en €)	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Autres mouvements	31/12/2021
Capital	4 800 000	0	0	4 800 000 (*)
Primes d'émission	612 417	0	0	612 417
Réserve légale	480 000	0	0	480 000
Autres réserves	23 760 000	3 090 000	0	
Report à nouveau	3 530	-103	0	3 427
Résultat de l'exercice	3 089 897	-3 089 897	2 970 165	2 970 165
Total	32 745 844	0	2 970 165	35 716 009

(*) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros

La répartition du capital est la suivante :

	31/12/2021
Bpifrance	99,99%
Autres	0,01%



● **Note 10 - Engagements hors bilan des Fonds de Garantie**

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Midi-Pyrénées	7 636 989	9 925 045
Région Haut-Rhin	0	0
Région PACA	61 539 037	39 320 732
Auvergne	1 253 119	2 316 667
Pays de Loire	35 788 420	34 394 543
Poitou-Charentes	795 087	1 319 891
Champagne-Ardenne	1 157 680	1 664 496
Seine et Marne	0	0
Gironde fac33	0	0
Picardie	6 930 764	1 338 523
Région Centre	2 495 246	3 697 679
Centre-Val de Loire	10 738 375	9 609 570
Lorraine	6 035 290	9 262 207
Corse	6 331 447	9 400 118
Alsace	1 802 480	2 735 434
Haute-Normandie	8 621 541	6 515 426
Franche-Comté	2 556 721	4 315 058
Moselle	3 274	4 093
Ile-de-France	467 993 307	472 988 978
Sarthe	4 667	10 267
Aquitaine	461 716	757 984
Paris	162 237	428 649
Basse-Normandie	15 543 097	11 307 674
Languedoc-Roussillon	774 188	1 506 281
Région Bas-Rhin	0	497
Région Bretagne	33 752 941	34 653 868
Bourgogne	2 019 842	3 155 749
Nord-Pas-de-calais	21 933 076	7 770 617
Rhône-Alpes	5 603 060	9 197 454
Limousin	1 357 363	2 384 370
Fip Franche-Comté	0	0
Fip Poitou-Charentes	0	0
Rhône-Alpes FRERA	20 151	26 915
Hauts-de-France	76 662 200	69 188 369
Normandie	22 564 828	24 493 255
Auvergne Rhône-Alpes	55 304 264	51 541 094
Occitanie	30 415 088	25 530 769
Bourgogne Franche-Comté	22 713 576	19 415 705
Grand Est	26 319 819	23 909 714
Nouvelle Aquitaine	51 098 165	35 675 938
Réunion	1 313 183	1 483 768
Guadeloupe	5 072 302	3 349 759
Autres Fonds	42 875	42 875
Engagements des fonds de garantie	994 817 415	934 640 031
Engagements douteux des fonds de garantie	123 108 475	123 278 630
Total engagements des fonds de garantie	1 117 925 890	1 057 918 661
Fonds Régionaux de l'Innovation-FRGI	75 850 569	82 856 430
Engagements douteux des fonds de garantie de l'innovation	8 912 079	7 454 532
Total engagements des fonds de garantie de l'innovation	84 762 648	90 310 962
Total général engagements des fonds de garantie	1 202 688 538 (1)	1 148 229 623

(1) Dont 301 365 084 euros d'engagements donnés à Bpifrance

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par Bpifrance Régions au 31 décembre 2021. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 101 millions d'euros.

Ventilation des engagements hors bilan au 31 décembre 2021

Par grands types de contrepartie

(en €)	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres	Total
Engagement de garantie	1 070 625 109	0	42 875	0	0	1 070 667 984
Engagement de garantie douteux compromis	132 020 554	0	0	0	0	132 020 554

Par secteurs d'activité économique

(en €)	Industrie	Commerce	Services	Tourisme	BTP	TOTAL
Engagement de garantie	121 459 212	114 054 262	655 073 436	157 523 075	22 557 999	1 070 667 984
Engagement de garantie douteux compromis	24 927 024	21 751 576	62 559 179	16 864 520	5 918 255	132 020 554

Note 11 - Intérêts et produits assimilés

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements de crédit	137 972	248 545
Opérations avec la clientèle (commissions de garantie)	6 331 570	6 612 650
Opérations sur titres	177 412	196 483
Total	6 646 954	7 057 678

Note 12 - Charges générales d'exploitation

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Convention de prestations de services avec Bpifrance	-1 929 550	-2 150 176
Autres frais administratifs	-213 591	-213 809
Total	-2 143 141	-2 363 985



● Note 14 – Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

● Note 15 – activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Régions (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

	31/12/2021						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en €)							
Lorraine Forêt Bois	0	2 291 639	2 291 639	26 953	2 264 686	2 291 639	25 210
Pyrénées Atlantiques	0	395 775	395 775	270 610	125 165	395 775	270 610
Midi Pyrénées - Tempête Bois	0	64 568	64 568	0	64 568	64 568	0
PACA	0	125 447	125 447	0	125 447	125 447	0
Lorraine Garantie - Immo	7 996	585 169	593 165	0	593 165	593 165	0
Lorraine Garantie - Relais Loyers	0	106 378	106 378	0	106 378	106 378	0
Total	7 996	3 568 976	3 576 972	297 563	3 279 409	3 576 972	295 820

	31/12/2020						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en €)							
Lorraine Forêt Bois	0	2 291 639	2 291 639	113 107	2 178 532	2 291 639	99 682
Pyrénées Atlantiques	0	498 719	498 719	306 264	192 455	498 719	309 889
Midi Pyrénées - Tempête Bois	0	64 996	64 996	0	64 996	64 996	0
PACA	0	126 272	126 272	0	126 272	126 272	0
Lorraine Garantie - Immo	7 996	585 169	593 165	0	593 165	593 165	0
Lorraine Garantie - Relais Loyers	0	106 378	106 378	0	106 378	106 378	0
Total	7 996	3 673 173	3 681 169	419 371	3 261 798	3 681 169	409 571

● Note 16 – Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

● Note 17 – Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Bpifrance

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
507 523 678 RCS Créteil

Les états financiers consolidés des sociétés visées ci-dessus sont disponibles sur le site : www.bpifrance.fr.





9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes sociaux

DocuSign Envelope ID: A20F80EB-56AA-4CDA-9211-5137A98915FD



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

mazars

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Bpifrance Régions S.A
27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 36 pages





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
Capital social : € 4 800 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Bpifrance Régions S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance Régions S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi



mazars

Bpifrance Régions S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

3 mai 2022

que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

• **Règles et principes comptables**

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

• **Estimations comptables**

Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

Valorisation des titres :

Votre société détient des positions sur titres. Les « règles de présentation et d'évaluation » exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans



mazars

Bpifrance Régions S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

3 mai 2022

les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une



mazars

Bpifrance Régions S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

3 mai 2022

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 3 mai 2022

Courbevoie, le 3 mai 2022

KPMG S.A.

DocuSigned by:

7DCE88F2964846F...

Ulrich Sarfati
Associé

MAZARS

DocuSigned by:

C03E4EDE970843B...

Matthew Brown
Associé

9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés

DocuSign Envelope ID: A20F80EB-56AA-4CDA-9211-5137A98915FD



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

mazars

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021

Bpifrance Régions S.A.

27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort

Ce rapport contient 5 pages



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
Capital social : € 4 800 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Bpifrance Régions S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) **Convention de prestations intragroupe entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Financement (désormais Bpifrance), Bpifrance Régions, Auxi Finances, SCI Bpifrance**

Parties cocontractantes :

Bpifrance Régions et Bpifrance Financement (dont la dénomination sociale a été modifiée en Bpifrance le 18 décembre 2020).

Nature, objet et modalités :

Cette convention signée le 17 mars 2008 est venue modifier l'avenant n°1 à la convention signée le 20 décembre 1999, et a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations entre les différentes parties.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupe entre les différentes entités signataires.

Votre conseil d'administration du 29 mars 2011 a également autorisé un avenant à cette convention. Cet avenant a pour but de déterminer de nouvelles conditions de rémunération tenant compte de l'évolution de la société et du volume d'opérations gérées.

- 300 000 € hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique de Bpifrance Régions ;
- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par Bpifrance Régions ;
- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

Bpifrance Régions S.A.

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
3 mai 2022*

Le montant comptabilisé en charge au titre des prestations de nature commerciale et coûts salariaux s'élève à 1 929 550,11 euros TTC.

2) Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement (désormais Bpifrance) et Bpifrance Régions

Parties cocontractantes :

Bpifrance Régions et Bpifrance Financement (dont la dénomination sociale a été modifiée en Bpifrance le 18 décembre 2020).

Nature, objet et modalités :

Autorisée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 et signée le même jour, cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des différentes prestations réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions dans le cadre de la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI).

Le montant comptabilisé en frais de gestion au titre des prestations de services pour la mise en place des FRGI s'élève à 1 599 897,85 euros TTC. Ce montant correspond au cumul des montants des frais de gestion pour l'ensemble des régions concernées.

3) Convention avec Bpifrance Financement (désormais Bpifrance) relative au fonds FEDER

Parties cocontractantes :

Bpifrance Régions et Bpifrance Financement (dont la dénomination sociale a été modifiée en Bpifrance le 18 décembre 2020).

Bpifrance Régions S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
3 mai 2022

Nature, objet et modalités :

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004 a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2021.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 3 mai 2022

KPMG S.A.

DocuSigned by:

7DC228F2954940F

Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 3 mai 2022

MAZARS

DocuSigned by:

093E4EDC970843B

Matthew Brown
Associé

bpifrance

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00

Bpifrance Régions
S.A. à Conseil d'Administration
au capital de 4 800 000 €
319 997 466 RCS Créteil